

Numéro client : \_\_\_\_\_

La personne morale, titulaire du numéro client ci-dessus, ci-après dénommée le « Client » :

Dénomination sociale :		Forme juridique :	
Enseigne commerciale :			
Siège social : Rue :		N° :	
Code postal :	Localité :	Pays :	
Détails de constitution : <input type="checkbox"/> en formation <input type="checkbox"/> constitué		, le _____ Localité :	
Pays de constitution :		Langue parlée: <input type="checkbox"/> FR <input type="checkbox"/> NL <input type="checkbox"/> GB <input type="checkbox"/> DE	
Registre de commerce :		N° TVA :	
Identifiant d'une entité juridique (LEI) <sup>(1)</sup> : _____ (Identifiant International, requis en cas d'un dossier titres)			
SWIFT BIC (si pertinent) :			
Coordonnées du domiciliaire (à compléter uniquement si le Client est domicilié auprès d'un domiciliaire luxembourgeois agréé)			
Dénomination sociale:			
Siège social : Rue :		N° :	
Code postal :	Localité:	Pays :	

<sup>(1)</sup>L'Identifiant d'une entité juridique (LEI) est un code alphanumérique à 20-caractères, se basant sur le standard ISO 17442 développé par « l'Organisation internationale de normalisation » (ISO). Le LEI est lié à des informations de référence clés qui permettent une identification claire et unique des entités juridiques participant aux transactions financières ; c.à.d. que le pool de données LEI disponible publiquement peut être considéré comme un répertoire global, ce qui améliore fortement la transparence sur le marché mondial.

**- Représentants Autorisés et/ou dirigeants principaux (principaux Mandataires) -**

Le(s) représentant(s) autorisé(s) ci-dessous, est (sont) habilité(s) à ouvrir des comptes et à nommer des mandataires pour le Client<sup>(2)</sup>. Si un des représentants autorisés est lui-même une personne morale, veuillez indiquer les nom/prénom/date de naissance et qualité de son/ses propre/s représentant/s autorisé/s et joindre la liste des signatures autorisées et statuts de cette société ainsi qu'un extrait de registre de commerce), ainsi qu'une copie du contrat sous-jacent pour la prestation de services <sup>(4)</sup> de Directeurs Nominee et/ou le mandat (PoA) désignant l'entité et/ou les représentants de l'entité pour agir comme nominee/secrétaire général du Client. Les **dirigeants principaux** <sup>(2)</sup> sont définis comme tout directeur exerçant une autorité et un contrôle significatifs sur les activités du client (ex. : PDG, Directeur financier, ou équivalent).

N°	Nom	Prénom	Date de naissance
1.	Nationalité :	Pays de résidence :	PPE <sup>(3)</sup> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> No
	Fonction : Représentant légal <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Dirigeants principaux <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non. Si oui, préciser ci-dessous : <input type="checkbox"/> PDG, directeur général ou équivalent <input type="checkbox"/> Directeur financier, trésorier ou équivalent	
	Adresse e-mail professionnelle :		Numéro de téléphone
2.	Nationalité :	Pays de résidence :	PPE <sup>(3)</sup> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> No
	Fonction : Représentant légal <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Dirigeants principaux <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non. Si oui, préciser ci-dessous : <input type="checkbox"/> PDG, directeur général ou équivalent <input type="checkbox"/> Directeur financier, trésorier ou équivalent	
	Adresse e-mail professionnelle :		Numéro de téléphone
3.	Nationalité :	Pays de résidence :	PPE <sup>(3)</sup> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> No
	Fonction : Représentant légal <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Dirigeants principaux <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non. Si oui, préciser ci-dessous : <input type="checkbox"/> PDG, directeur général ou équivalent <input type="checkbox"/> Directeur financier, trésorier ou équivalent	
	Adresse e-mail professionnelle :		Numéro de téléphone
4.	Nationalité :	Pays de résidence :	PPE <sup>(3)</sup> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> No
	Fonction : Représentant légal <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Dirigeants principaux <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non. Si oui, préciser ci-dessous : <input type="checkbox"/> PDG, directeur général ou équivalent <input type="checkbox"/> Directeur financier, trésorier ou équivalent	
	Adresse e-mail professionnelle :		Numéro de téléphone
5.	Nationalité :	Pays de résidence :	PPE <sup>(3)</sup> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> No
	Fonction : Représentant légal <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Dirigeants principaux <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non. Si oui, préciser ci-dessous : <input type="checkbox"/> PDG, directeur général ou équivalent <input type="checkbox"/> Directeur financier, trésorier ou équivalent	
	Adresse e-mail professionnelle :		Numéro de téléphone

Numéro client : \_\_\_\_\_

- <sup>(2)</sup> Fournir une copie certifiée conforme de la pièce d'identité en cours de validité (ex : par un notaire, ambassade, Professionnel du secteur financier, mairie...)  
Pour les dirigeants principaux ceci est nécessaire que s'ils sont les seuls bénéficiaires effectifs du Client.
- <sup>(3)</sup> Personne Politiquement Exposée (« PPE ») : toute personne physique qui occupe ou a occupé des fonctions publiques majeures, membres de la famille directe d'une PPE, ou personnes étroitement associées à une PPE. Pour plus d'informations : [www.ing.lu](http://www.ing.lu)
- <sup>(4)</sup> Au cas par cas, une documentation supplémentaire telle que la justification relative à l'utilisation des services d'un Directeur Nominee peut être requise, notamment mais sans s'y limiter, dans les cas où est utilisée une chaîne de Directeurs Nominee (entités juridiques agissant comme directeurs d'entités juridiques).

Le Client demande à ING Luxembourg S.A. (ci-après la « Banque ») l'ouverture du numéro client mentionné ci-dessus, régi par les conditions générales de la banque en vigueur pour les clients « Wholesale Banking » (ci-après les « Conditions Générales Wholesale Banking »), avec les caractéristiques suivantes :

### - Instructions pour le Courrier -

Le courrier et toute communication par écrit relatifs au(x) compte(s) du numéro client précité seront effectués dans la langue suivante :

Français     Anglais

#### Ils seront envoyés :

par courrier au siège social du Client ou par tous autres moyens de transmission qui a été expressément convenu entre le Client et la Banque

par courrier au siège social du domiciliataire ou par tous autres moyens de transmission qui a été expressément convenu entre le domiciliataire et la Banque

par SWIFT (si possible) BIC-code : \_\_\_\_\_

à l'adresse ci-dessous (si différente de l'adresse du Client et/ou domiciliataire) :

Dénomination \_\_\_\_\_

Rue \_\_\_\_\_ Non \_\_\_\_\_ Boîte \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Localité \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

**et selon la périodicité suivante :**     quotidienne     hebdomadaire     trimestrielle  
    mensuelle :     1<sup>er</sup> du mois     15 du mois    (ou le 1<sup>er</sup> jour ouvrable bancaire suivant)

### - Acceptation communication par e-mail avec la banque -

Le Client reconnaît avoir lu et accepté sans réserve les termes de la clause « Communication » de la partie Généralités des Conditions Générales Wholesale Banking ainsi que de celle figurant dans l'annexe spécifique à Luxembourg.

En particulier le Client reconnaît avoir notamment été informé que la communication par e-mail (ou 'courrier électronique' / courriel) n'est pas sécurisée. À savoir que ni la confidentialité, ni l'authenticité des messages (identité de l'expéditeur et/ou du destinataire, contenu), ni la délivrance, ne peuvent être garanties.

En conséquence, le Client décharge la banque de toute responsabilité liée à l'utilisation de ce moyen de communication et déclare d'avance supporter toutes les conséquences pouvant en résulter, y compris le dommage financier, qui pourraient résulter d'une utilisation abusive des informations transmises par ce biais par un tiers non habilité.

### - Acceptation communication par téléphone, fax, ou tout autre moyen de communication agréé par la banque -

Le Client reconnaît avoir lu et accepté sans réserve les termes de la clause « Communication » de la partie Généralités des Conditions Générales Wholesale Banking ainsi que de celle figurant dans l'annexe spécifique à Luxembourg. (CL18047)

Le Client demande donc à la Banque d'exécuter toutes instructions en lien avec le numéro Client mentionné ci-dessus transmises par téléphone, par fax ou par tout autre moyen de communication électronique préalablement accepté par la Banque, y compris la transmission d'ordres (à l'exception d'ordres de paiement envoyés par e-mail sans l'ordre dûment signé en pièce jointe).

En conséquence, le Client décharge la banque de toute responsabilité liée à l'utilisation de ces moyens de communication et déclare d'avance supporter toutes les conséquences pouvant en résulter, y compris le dommage financier, qui pourraient résulter d'une utilisation abusive par un tiers non habilité des informations transmises par ce biais.

Numéro client : \_\_\_\_\_

**- Pouvoirs de Disposition (Mandataires) -**

Les représentants autorisés déterminent pour le Client les pouvoirs de disposition des éventuels **mandataires**<sup>(4)</sup> (y inclus les représentants légaux (conformément au registre du commerce) ayant des pouvoirs de disposition) sur le numéro client susmentionné comme suit :

Les pouvoirs sont conférés aux mandataires suivants, selon les règles de disposition énoncées ci-après :

N°	Nom	Prénom	Nationalité	Pays de résidence	Date de naissance
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					

Profil n°	Signature individuelle	Limite de montant	Signature conjointe	Limite de montant	En cas de règles de signatures complexes, indiquer les différents profils
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					

Exemple					
Profil n°	Signature individuelle	Limite de montant	Signature conjointe	Limite de montant	En cas de règles de signatures complexes, indiquer les différents profils
1.	X	10 000	X		Signature conjointe des Profils 1 et 2 pour les montants supérieurs à 10 000 EUR
2.			X		

Les pouvoirs sont définis par la liste des signatures autorisées en vigueur jointe en annexe :

du Client     d'autre : \_\_\_\_\_

Daté : \_\_\_\_\_ (datée et signée par le Client)

<sup>(4)</sup> Fournir une copie certifiée conforme de la pièce d'identité en cours de validité (ex : par un notaire, ambassade, Professionnel du secteur financier, mairie...)

**- Personnes de contact pour Call-Back -**

À des fins de lutte contre la fraude et/ou si la Banque a un doute quant à l'authenticité d'un ordre de paiement, la Banque pourrait être amenée à vouloir vérifier certains ordres de paiements (sans pour autant en avoir l'obligation). Cette procédure est appelée ci-après « **Procédure de Call-Back** » et l'application de la Procédure de Call-Back à un ordre de paiement est appelée un « **Call-Back** ».

Les ordres de paiement soumis à la Procédure de Call-Back ne seront exécutés par la Banque qu'après réalisation concluante de la vérification décrite ci-dessous, la Banque ne peut garantir, dans ce contexte, l'exécution de l'ordre de paiement le jour même de sa réception.

L'exécution de tout ordre de paiement restera ainsi suspendue aussi longtemps qu'un Call-Back n'aura pu être réalisé de façon concluante. Néanmoins, si les tentatives de Call-Back restent infructueuses pendant trois jours ouvrables bancaires, l'ordre de paiement sera rejeté. Le retard d'exécution (notamment si un Call-Back positif n'est possible qu'après l'heure limite (cut-off time) applicable) ou le rejet de l'ordre de paiement concerné ne saurait être imputé à la Banque.

La Banque sollicite le Client pour désigner une ou plusieurs personne(s) physique(s) de contact dans le cadre de la Procédure de Call-Back. Ces personnes seront contactées par téléphone ou e-mail. La Banque vérifiera avec la personne de contact certaines données de l'ordre de paiement afin de lui permettre de s'assurer de manière raisonnable de l'exactitude et de l'authenticité de l'opération avant d'exécuter l'ordre de paiement.

Afin d'éviter tout retard dans l'exécution d'un ordre de paiement, il est conseillé de désigner plusieurs personnes de contact. L'ordre dans lequel les personnes de contact seront renseignées dans le tableau ci-dessous ne préjugera pas de l'ordre dans lequel ces personnes seront effectivement contactées par la Banque, chacune de ces personnes pouvant être indifféremment contactée en vue d'effectuer un Call-Back.

Si aucune personne de contact n'a été désignée par le Client ou si aucune des personnes renseignées dans le tableau ci-dessous n'était joignable, la Banque pourrait être amenée, en ultime recours, à contacter le(s) représentant(s) légal(aux) du Client (pour autant que la Banque dispose de ses/leurs coordonnées téléphoniques ou e-mail) afin d'effectuer le Call-Back, sans que l'absence de recours à cette solution ne puisse lui être reprochée.

**Personne(s) de contact - Call-Back :**

Tous les champs sont obligatoires, merci de veiller à tous les renseigner et tenir la Banque informée dans les plus brefs délais de tout changement :

N°	Prénom	Nom	Date de naissance	Pays de résidence	Nationalité	N° de téléphone(s) (Mobile + Fixe)	Adresse e-mail
1.							
2.							
3.							
4.							

Il est recommandé de tenir la Banque informée via un document ad hoc dûment signé, disponible sur demande auprès de votre chargé de relation, dans les plus brefs délais de toutes modifications à la liste ci-dessus afin d'assurer la bonne exécution des ordres de paiement du Client. Les modifications requises ne seront effectives qu'à compter du moment où la Banque aura été notifiée de la désignation par le Client d'une personne de contact ou d'un changement dans cette liste et que ses systèmes auront été mis à jour.

**- Personne(s) de contact pour suivi administratif -**

Dans le cadre de la mise à jour régulière des dossiers du Client tenus par la Banque (Know Your Customer, Know Your Transaction, personnes de contact pour Call-Back...), la Banque souhaite avoir un/des interlocuteur(s) auprès du Client à qui elle pourra transmettre ses demandes d'informations, documents, mises à jour, etc. afin que cet/ces interlocuteur(s) se charge(nt) de transmettre et de coordonner ces demandes avec qui de droit auprès du Client. Veuillez dès lors renseigner dans le tableau ci-dessous la/les personne(s) de contact à laquelle/auxquelles la Banque pourra transmettre les demandes susmentionnées.

Il est entendu que la présente ne constitue pas un mandat octroyé par le Client à cette/ces personne(s), qui n'aura/auront, de ce fait, aucun pouvoir de représentation du Client sur base de leur seule nomination en tant que personne de contact pour suivi administratif.

**Personne(s) de contact pour suivi administratif:**

En cas de mailbox commune, merci de préciser le nom des personnes de contact.

Tous les champs sont obligatoires, merci de veiller à tous les renseigner et tenir la Banque informée dans les plus brefs délais de tout changement :

Numéro client : \_\_\_\_\_

N°	Prénom	Nom	Date de naissance	Pays de résidence	Nationalité	N° de téléphone(s) (Mobile + Fixe)	Adresse e-mail
1.							
2.							
3.							
4.							

**- Classification MiFID (Directive sur les marchés d'instruments financiers) -**

(CL 08015)

Conformément à La Directive 2014/65/UE concernant les marchés d'instruments financiers (MiFID II), la Banque est tenue de classer chacun de ses clients dans l'une des trois catégories suivantes :

- Les Clients « de détail » ou « non-professionnel » : toute personne physique ou morale qui n'est pas un Client professionnel au sens défini ci-après ;
- Les Clients « professionnels » : toute personne physique ou morale qui possède l'expérience, les connaissances et la compétence nécessaires pour prendre ses propres décisions d'investissement et évaluer correctement les risques encourus, et qui répond aux critères définis par l'annexe II de la Directive MiFID II. ; ou
- Les Clients « contreparties éligibles » : tout Client professionnel qui, concernant des services spécifiques, répond à des critères supplémentaires définis par l'article 30 de la Directive MiFID II.

Chaque catégorie offre un niveau de protection réglementaire différent dans la conduite des activités d'investissement de la Banque. La Banque informe le Client qu'il est classé par défaut dans la catégorie « Client non-professionnel ».

**Important :**

Le Client déclare être informé que :

- La Banque se réserve le droit de modifier sa classification en fonction des éléments à sa disposition. Dans ce cas, la Banque l'en avisera systématiquement;
- S'il souhaite faire évoluer sa classification initiale (et ainsi bénéficier de plus ou moins de protection), ou s'il conteste la classification « Client non-professionnel » initiale, il peut en faire la demande auprès de son chargé de relation. Cette demande sera soumise à analyse et validation de la Banque qui se réserve le droit de refuser une demande impliquant moins de protection. Le Client sera informé de la décision finale.

**- Autres informations relatives au Client (« Due Diligence »)**

- **Est-ce que le capital du Client est représenté au moins partiellement par des titres au porteur ?**  Oui  Non  
*Si 'Oui', une copie à jour du registre du dépositaire (y compris le nom du dépositaire) est à fournir*
- **Est-ce que le Client agit pour compte propre ?**  Oui  Non  
*Si 'Non', et le Client agit pour un tiers, l'identification du tiers doit être effectuée (contacter le gestionnaire pour plus d'instruction)*
- **Le Client a-t-il une présence directe<sup>(A)</sup> et/ou des engagements directs<sup>(B)</sup> avec l'Iran, le Soudan, la Syrie, la Corée du Nord et/ou Cuba? (UHRCs)<sup>(5)</sup>?**  Oui  Non

<sup>(A)</sup> « Présence direct » signifie opérer ou être résident dans un "UHRC", ou avoir son siège statutaire ou social dans un UHRC (Pays à Ultra Haut-Risque). Ceci inclut aussi tout gouvernement d'un UHRC, autorité publique d'un UHRC, agents d'un UHRC (ambassades incluses), où qu'ils soient situés ou domiciliés.

Dans le cas où le Client ne pourrait prouver le contraire, ING considèrera qu'il réside dans un UHRC si son adresse postale se situe dans cet UHRC.

<sup>(B)</sup> Par « engagement direct » il faut entendre (liste non exhaustive) :

- l'import/export/transfert/transport/expédition de marchandises ou de services en direction ou provenant des UHRC.
- effectuer des paiements vers et/ou recevoir des paiements provenant de ces UHRC ou d'une contrepartie UHRC vis des comptes auprès d'ING.
- le Client est détenu ou contrôlé, directement ou indirectement par une contrepartie UHRC
  - les gouvernements, les autorités publiques et ses agences (ex. ambassades) desdits UHRC, peu importe leur localisation ou leur domiciliation ; ou par

Numéro client : \_\_\_\_\_

- une personne ou entité opérant depuis un UHRC ou y résidant, ayant son siège social ou statutaire dans un UHRC, ou par
- une personne ou entité agissant au nom du gouvernement d'un UHRC.
- agir au nom d'un gouvernement d'un UHRC.

- **Le Client a-t-il une présence indirecte<sup>(C)</sup> et/ou a-t-il connaissance d'un engagement indirect<sup>(D)</sup> avec l'Iran, le Soudan, la Syrie, la Corée du Nord et/ou Cuba (UHRC) ? <sup>(5)</sup>  Oui  Non**

<sup>(C)</sup> « Présence indirecte » signifie que le Client a une filiale, une succursale ou un bureau de vente établi, domicilié ou constitué dans un UHRC.

<sup>(D)</sup> Un « engagement indirect » est réputé exister si :

- le Client fournit des produits ou services qui, indirectement, ont pour origine un UHRC.
- les produits ou services du Client sont exportés vers un UHRC (par une de ses contreparties ou par un tiers). Cette exportation est réputée avoir lieu si ces produits ou services deviennent disponibles dans un UHRC.
- effectuer des paiements vers et/ou recevoir des paiements depuis ces UHRC ou d'une contrepartie UHRC via un compte détenu auprès d'une autre banque qu'ING,

- **Le Client fournit-il des produits ou services à une contrepartie qui participe d'une manière structurelle<sup>(E)</sup> à ce que ces produits ou services aboutissent (par exemple : revente) en Iran, au Soudan, en Syrie, Corée du Nord et/ou Cuba (UHRC) <sup>(5)</sup> ?  Oui  Non**

<sup>(E)</sup> « Manière structurelle » couvre toute transaction exécutée vers, de, ou via un UHRC ou la facilitation de celle-ci.

<sup>(5)</sup> Si une réponse positive a été donnée à au moins une question sur les UHRC, vous êtes prié de contacter le chargé de clientèle pour un complément d'information

- **Y a-t-il un Actionnaire nommée<sup>(F)</sup> dans la structure de détention entre le Client et le bénéficiaire effectif ultime ?  Oui  Non**

<sup>(F)</sup> Un « Actionnaire nommée » est une personne (par ex.. un avocat, une banque, un courtier ou même un associé /membre de la famille proche, etc.) qui apparaît comme propriétaire inscrit des actions/parts et qui les détient pour le compte de leur bénéficiaire effectif ou réel. Un actionnaire nommée formel détient habituellement les actions/parts en vertu d'un accord de dépositaire ou un contrat de nommée.

Si « Oui », merci de contacter votre chargé de relation pour plus d'explications.

- **Le Client emploie-t-il des Directeurs nommée<sup>(G)</sup> ?  Oui  Non**

<sup>(G)</sup> Un Directeur Nommée est une personne physique ou morale qui agit comme représentant légal de la société au nom et pour compte d'une autre personne physique ou morale (en ce compris les prestataires de services tel que les domiciliataires). Habituellement, un contrat de Directeur Nommée existe entre lui-même et la société pour laquelle il agit comme représentant légal.

Si « Oui », merci de contacter votre chargé de relation pour plus d'explications.

#### **- Domiciliation SEPA (Espace de Paiement Unique dans l'Union Européenne) -**

(CL 13111)

Conformément aux Conditions Générales Wholesale Banking, le Client **autorise** la Banque à débiter le(s) compte(s) de son numéro client mentionné ci-dessus de toute domiciliation SEPA (Espace de paiement unique dans l'Union européenne) présentée pour encaissement, sauf indication contraire **expresse et écrite** à envoyer à la Banque. Il accepte, dans ce cas, que ses données nécessaires à l'exécution de la domiciliation et notamment les détails de la transaction, son identité et numéro de compte puissent transiter et être traités hors Grand-Duché du Luxembourg. Il décharge la Banque de ce fait.

#### **- Déclaration de Bénéficiaire effectif & Auto-Certification FATCA-CRS -**

(CL 19096)

Le cadre réglementaire actuel exige des institutions financières qu'elles identifient les bénéficiaires effectifs des personnes morales conformément aux règlements sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement de terrorisme. Pour éviter toute ambiguïté, ceci inclut l'identification du bénéficiaire effectif ultime pour le compte duquel une entité juridique agit en sa qualité d'actionnaire nommée. De plus le cadre réglementaire actuel concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers (FATCA et CRS), exige des institutions financières qu'elles obtiennent des informations fiscales précises et valides de leurs clients (pays de résidence fiscale, numéro d'identification fiscale, etc.).

Le client accepte qu'il doit remplir le formulaire « Déclaration de Bénéficiaire effectif & Auto-certification FATCA-CRS » et, le cas échéant, le « Formulaire d'informations clés du Client » ('Client Due Diligence Form - Formulaire de due diligence du Client') avec exactitude et véracité. Il reconnaît également que ces documents font partie intégrante de la documentation d'entrée en relation.

Pour plus d'explications, veuillez lire le formulaire mentionné ci-dessus.

**- Signature(s) -**

(CL 09109)

**Par sa signature ci-après apposée,**

- le Client déclare que les informations figurant dans le présent formulaire sont vraies, exactes et complètes ;
- le Client s'engage à informer immédiatement la Banque de tout événement susceptible de modifier sa situation telle que reprise ci-dessus, notamment son statut légal ou professionnel, ses directeurs ou personnes autorisées et toute autre information contenue dans ce formulaire relative à chacune des personnes mentionnées dans les présentes. Cela s'applique également aux informations fournies par le client dans le formulaire « Déclaration de Bénéficiaire(s) effectif(s) & Auto-certification FATCA-CRS ». Le Client est informé du fait qu'il devra transmettre à la Banque le formulaire correspondant émis par les autorités fiscales américaines (actuellement un formulaire W8) avant de pouvoir détenir des titres américains sur l'un de ses comptes ouverts auprès de la Banque.

➤ **le Client reconnaît expressément :**

- avoir demandé l'ouverture d'un numéro client ;
- avoir reçu sur support durable, si demandé : la présente Demande, les Conditions Générales Wholesale Banking en vigueur, l'extrait de tarif de la Banque en vigueur, et d'être informé que ces Conditions Générales Wholesale Banking, et extrait de tarif sont toujours consultables et imprimables à partir du site Internet de la Banque à l'adresse [www.ing.lu](http://www.ing.lu)
- être informé que la présente Demande d'entrée en relation n'entraînera l'ouverture du numéro client qu'à partir de l'acceptation de la demande d'entrée en relation par la Banque résultant de la communication du numéro client au Client et pour autant que la Banque soit en possession de la documentation légalement requise. Le numéro client ne sera en outre effectif qu'après le 1er mouvement réalisé par le Client (au débit ou au crédit) sur l'un de ses comptes du numéro client et au plus tard sept jours calendriers après la signature par le Client de la présente. Passé ce premier mouvement ou ce délai, l'entrée en relation sera définitivement conclue avec effet au jour de la signature de la demande d'entrée en relation. Le Client conserve donc le choix de se rétracter de sa présente demande jusqu'à ce moment.

Le Client sera alors censé avoir lu, compris et accepté tant la présente demande, que l'extrait de Tarif de la Banque, et les Conditions Générales Wholesale Banking, et plus spécifiquement les dispositions y imprimées en gras.

- savoir que les termes utilisés dans la présente Demande ont la signification donnée dans les Conditions Générales Wholesale Banking en vigueur.
- avoir reçu les informations relatives au système de garantie des dépôts dont la Banque est membre, c.à.d. le Fonds de Garantie des Dépôts Luxembourg (FGDL), et, plus particulièrement, avoir reçu, sur support durable, le formulaire « Informations du Déposant » également disponible sur le site [www.ing.lu](http://www.ing.lu).
- le Client s'engage vis-à-vis de la Banque à respecter toutes ses obligations déclaratives en matière fiscale auprès des autorités compétentes du/des pays dans le(s)quel(s) le Client y est tenu et, le cas échéant, à s'acquitter de tout impôt et taxe relatifs à l'intégralité des avoirs et revenus déposés et/ou détenus auprès de la Banque et/ou gérés par cette dernière.
- le Client, en son nom et pour le compte de toutes les personnes mentionnées dans le présent formulaire, déclare être informé par la Banque que, conformément au FATCA<sup>(6)</sup> et/ou à la législation CRS (AEFAI)<sup>(7)</sup> :
  - la Banque est chargée de collecter les données personnelles et financières fournies dans le présent formulaire ; le Client est par conséquent tenu de remplir ce document correctement et de manière exhaustive ainsi que de répondre à toute question supplémentaire s'y rapportant. Une réponse incorrecte ou incomplète pourrait donner lieu à une déclaration erronée ou inutile auprès des autorités fiscales compétentes d'un pays dans lesquels une déclaration est obligatoire ;
  - lesdites données seront traitées dans le respect de ces législations et pendant un délai considéré comme approprié au regard de ces mêmes lois et de la législation sur la protection des données en vigueur au Luxembourg ;
  - lesdites données sont susceptibles d'être divulguées par la Banque aux autorités fiscales luxembourgeoises, lesquelles peuvent à leur tour transmettre ces données aux autorités fiscales compétentes d'un pays dans lequel une déclaration est obligatoire ;
  - chacun dispose d'un droit d'accès et de rectification des données communiquées aux autorités fiscales luxembourgeoises ;

<sup>(6)</sup> Législation FATCA en date du 24 juillet 2015, publiée dans le Mémorial A - N° 145 le 29 juillet 2015, telle que modifiée à tout moment

<sup>(7)</sup> Législation relative à l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale (Automatic Exchange of Financial Account Information in Tax Matters) en date du 18 décembre 2015, publiée dans le Mémorial A - N° 244 le 24 décembre 2015, telle que modifiée à tout moment, également connue sous l'intitulé de législation CRS (Common Reporting Standard)



Numéro client : \_\_\_\_\_

Par ailleurs,

- tous les signataires de ce formulaire déclarent et garantissent à la Banque qu'ils donnent leur accord et/ou ont obtenu l'accord préalable de chaque personne mentionnée dans le présent formulaire pour que leurs données à caractère personnel soient traitées selon les modalités ci-après.
- les données à caractère personnel transmises à la Banque seront traitées conformément à la Réglementation sur la protection des données à caractère personnel, aux Conditions Générales Wholesale Banking en vigueur et à la Déclaration de Confidentialité consultable sur le site Internet de la Banque. Conformément à la Réglementation, la personne concernée bénéficie notamment d'un droit d'accès, de rectification et de blocage de ses données et le cas échéant de suppression.
- ING Bank N.V. et ses filiales, y compris la Banque, ci-après les « Entités ING) ont mis au point, et continueront de mettre au point à l'avenir, divers produits et services.

Afin de permettre à la Banque d'assurer un service optimal et d'améliorer de façon permanente son niveau de services ou si le Client souhaite que certaines entités ING, dont la Banque, lui fournissent un ou plusieurs produits ou services (tel que décrits plus en détail ci-après), le Client désigne expressément la Banque comme son mandataire et autorise expressément la Banque à partager et divulguer sur une base confidentielle, par tout moyen que la Banque considère approprié, des informations pertinentes que le Client lui a fournies et autres informations relatives aux comptes du Client ou à sa relation avec la Banque. La Banque peut, conformément aux réglementations en vigueur faire tout ce qui est nécessaire pour remplir ses obligations en ce qui concerne le Client ou à des fins commerciales.

Les Informations peuvent inclure, sans limitation, les informations sur les coordonnées de ses comptes ouverts de temps à autre auprès de la Banque, les opérations et les mouvements étant enregistrés sur ces comptes, leur solde créditeur ou débiteur, les facilités de crédit ou autres prêts octroyés par la Banque et leurs montants impayés, l'identité et les coordonnées de contact de ses administrateurs, représentants juridiques, et autres mandataires, titulaires de cartes, toutes les informations financières détenues par la Banque à propos du Client, l'identité et les références de ses actionnaires, de ses activités et autres identifications et les informations de 'due diligence' sur la connaissance du client (connaître son client), le contenu des accords, documents et formulaires communiqués à la Banque, ses transactions et/ou ses opérations avec la Banque.

Aux mêmes fins et dans les mêmes limites, la Banque est expressément autorisée à transférer ces informations sur certaines bases de données communes accessibles et/ou à faire en sorte qu'elles soient utilisées par diverses entités ING partout dans le monde et mises au point aux fins énumérées ci-après. Ces bases de données pourront être situées en dehors du Grand-Duché de Luxembourg, y compris dans des pays en dehors de l'Espace économique européen (EEA). Ces bases de données sont actuellement situées principalement, entre autres, en Belgique, aux Pays-Bas, en Slovaquie et aux Philippines.

Ces bases de données ont, entre autres, pour finalités de permettre à la Banque et aux entités ING (liste non exhaustive):

- l'utilisation des informations pour ouvrir, gérer et tenir le(s) compte(s) du Client, fournir des services ou produits au Client en général, y compris les données de due diligence dans le cadre d'une ouverture ou de maintien de comptes auprès d'une autre entité ING (ce qui inclut, sans limitation, le nom, l'adresse du Client, l'identité de ses représentants légaux, l'identité des personnes ayant reçu l'autorisation de signer les comptes, l'identité des bénéficiaires effectifs, le statut FATCA, etc.) ;
- assurer plus efficacement la gestion de la relation du Client et de son groupe au plan mondial, de ses transactions et opérations avec les entités ING. ainsi que les produits et services que les entités ING leur proposent de temps à autre ;
- le contrôle et l'analyse du fonctionnement des comptes, la détermination d'une limite de crédit ou la prise d'une autre décision de crédit, l'évaluation des taux d'intérêt, commissions et autres frais applicables aux comptes, pour permettre à la Banque d'effectuer toute analyse statistique ou autre et prévenir la fraude ;
- l'exécution du processus commercial, de rapports de gestion et analyse (interne), y compris les activités telles que la gestion des actifs de la société ; la conduite d'audits et d'investigations internes, finance et comptabilité, la mise en œuvre du contrôle des affaires, la fourniture d'installations de traitement central à des fins d'efficacité, la gestion de fusions, d'acquisitions et de scissions ;
- le respect des lois et réglementations applicables à une entité ING, y compris les règlements en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ainsi que des lignes directrices et réglementations sectorielles spécifiques ou des politiques et rapports réglementaires internes ING ;
- l'investigation et la gestion de toute réclamation faite par le Client et, plus généralement, l'apport d'un soutien au Client sur demande ;
- faire profiter le Client de procédures simplifiées pour l'ouverture de comptes auprès d'autres entités ING ou pour la fourniture de tout produit ou service proposé par des entités ING autres que la Banque ou externalisés par la Banque à une autre entité ING, ou pour des outils de virement électronique ou l'établissement de rapports mondiaux ;
- la communication de ces informations à ses prestataires de services, ses mandataires, à toute personne à qui la Banque a attribué ou entend attribuer des droits et des obligations ou à des agences de notation du crédit agréées ou à d'autres entités qui aident la Banque dans la prise de décision de crédit et la prévention de la fraude, et en lien avec la vérification de l'identité, la prévention de la fraude et les opérations de réglementation du crédit ;
- l'analyse et l'utilisation des informations détenues sur le Client afin de lui fournir des renseignements sur les produits et services qui, de l'avis de la Banque, pourraient l'intéresser, et plus généralement, à des fins de commercialisation ; et/ou
- dans le cas où le Client souhaiterait que la Banque propose la fourniture de produits ou services, pour le traitement de demandes de la part de ses fournisseurs, l'enregistrement et les qualifications des fournisseurs, une vue d'ensemble mondiale des fournisseurs, la vérification du caractère régulier des informations communiquées et la prévention des irrégularités.



Numéro du Client : \_\_\_\_\_

Le Client reconnaît avoir conscience du fait que ING Bank N.V., la Banque et les autres entités ING ont pris soin, de faire de leur mieux pour assurer les meilleures conditions de sécurité et confidentialité de la transmission et/ou du stockage de ces informations, sans toutefois, assumer l'obligation d'obtenir un résultat donné. Les entités ING ont, entre autres, établi des règles strictes concernant l'accès aux, et l'utilisation des, informations du Client et ont mis en place des mesures de sécurité pour éviter tout accès non autorisé ou toute utilisation illicite de ces informations échangées lors de l'utilisation de ces bases de données.

À cet égard, le Client reconnaît en particulier avoir été informé et avoir accepté expressément que les informations partagées de temps à autre entre les entités ING ou transmises par la Banque comme prévu dans les présentes peuvent ne plus être couverte par le secret bancaire de Luxembourg, mais par les lois, règles ou règlements en matière de confidentialité en vigueur dans le pays de stockage / du destinataire de ces informations.

Les informations stockées ou obtenues, comme prévu ci-dessus, par une entité ING sur ou à propos du Client, ne seront pas divulguées à des tiers sauf si (i) elle a l'obligation de le faire par toute loi applicable ou règlement en vigueur ou ii) afin de satisfaire la bonne exécution de l'une quelconque des opérations du Client et/ou sert les intérêts du Client ou (iii) lorsque le Client a demandé ou approuvé cette communication.

Si le Client fournit à la Banque des informations sur ses employés, directeurs, dirigeants, bénéficiaires effectifs et autres agents, il doit informer la Banque qu'il a obtenu l'accord de ces derniers à l'enregistrement et au traitement de leurs données à caractère personnel comme prévu ci-dessus. Vous êtes invités à vous référer à la Déclaration de Confidentialité de la Banque qui décrit les processus de la Banque et comment la Banque traite les données à caractère personnel et en prend soin.

Les produits et services soumis à la présente autorisation ont trait, entre autres, aux outils de paiement, aux outils de reporting, y compris les relevés de comptes, les transactions et les frais, les outils de gestion de la trésorerie, y compris le service de centralisation de trésorerie, de crédit documentaire, de produits et services de prêts, de produits de change à terme et au comptant, ainsi que les canaux et/ou les outils et/ou les portails et/ou les plateformes offrant au client l'accès aux produits et services susmentionnés. Sur demande écrite adressée à la Banque, le Client peut obtenir la liste exhaustive des produits et services qui entrent dans le champ d'application de la présente autorisation.

- Le Client par les présentes reconnaît aussi expressément être informé que la Banque externalise certains de ses services ou activités à des tiers à Luxembourg ou à l'étranger, y compris à d'autres entités ING partout dans le monde («Prestataires de Services») comme stipulé à l'article 7. Externalisation dans l'Annexe spécifique au Pays Luxembourg des Conditions Wholesale Banking. Par la signature du présent formulaire, le Client consent irrévocablement au transfert et à la divulgation des Informations pertinentes aux Prestataires de Service en conformité avec les exigences réglementaires applicables à la Banque.

**Signatures des représentants légaux habilités à ouvrir les comptes et nommer les mandataires**

Si le Client est légalement engagé par un régime de signature conjointe, veuillez-vous assurer que ce formulaire est signé par les représentants légaux identifiés et autorisés.

Lieu \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

1. Nom :		Signature :
Prénom :		
2. Nom :		Signature :
Prénom :		
3. Nom :		Signature :
Prénom :		
4. Nom :		Signature :
Prénom :		

**Cadre réservé à la Banque**

Signature et cachet de l'employé ayant fait l'entrée en relation :
Je certifie que les signatures ont été apposées en ma présence